

ÉOLIENNES



Parc d'éoliennes dans la Beauce. La France compte plus de 5 500 éoliennes installées, qui fournissent 3,7 % de l'électricité consommée. Objectif des industriels et du gouvernement d'ici à 2020 : doubler la capacité.

LE SCANDALE



La montée en puissance de l'énergie éolienne terrestre, supposée écologiquement correcte, s'accompagne de nuisances graves et de scandales multiples : défiguration des paysages, dégâts sanitaires, dépréciation immobilière, soupçons de corruption. Face aux promoteurs, des associations se mobilisent et multiplient les actions en justice. Enquête dans les coulisses d'une drôle de guerre.

PAR VINCENT NOUZILLE (TEXTE) ET JEAN-MICHEL TURPIN (PHOTOS)





❶ **FAMILLE ROBERT**, Hélène et Pascal, Thibault et Isabelle avec les petits-enfants Ilane et Arwen. Installés à Mazan-l'Abbaye, en Ardèche, ils côtoient les éoliennes de Saint-Cirgues-en-Montagne. « Un vrai massacre pour notre pays », dit Pascal.

❷ **JEAN-BAPTISTE LIBOUBAN**, vétéran de la communauté de l'Arche à La Fleyssière, Joncels, dans l'Hérault. Cet écologiste pur et dur milite contre la construction du parc éolien de Cabalas, dont les fondations sont en cours de construction.

❸ **SUR LE SITE ÉOLIEN DE CHAMLONGE EN ARDÈCHE**. Réunion de militants antiéoliens de la région. De gauche à droite : Robert Lévy, Jacques Rietsch, René Valla, Daniel Steinbach (président de Vent de Colère !), Arnaud Bonnichon, Laurence Chatoney, Richard Ladet, Jean-Claude Charpin, Elisabeth Panthou-Renard. « Les industriels veulent en installer dans tous les parcs naturels régionaux », dénonce Daniel Steinbach.



❹ **LES BUREAUX DE BORALEX** (exploitant d'éoliennes), à la même adresse que la mairie d'Ally (Haute-Loire).

❺ **MAIRIE DU PLAGNAL, ARDÈCHE** Autour de Michel Laffarre (2^e à gauche), 1^{er} adjoint au maire, des élus s'opposent à l'implantation d'éoliennes sur la commune.

❻ **YVES BAGÈS**, paysan à la retraite, devant sa ferme à Novéclaze (commune d'Ally, Haute-Loire). « Je suis cerné et cela me donne des migraines. »

❼ **NOËLLE MARCHET**, dans sa maison de Mercœur (commune d'Ally, en Haute-Loire). « Ma vie a changé et je souffre des éoliennes », explique cette retraitée, qui a écrit à Ségolène Royal.

Ils vont en mettre partout. C'est un désastre ! » Valérie Bernardeau ne cache pas sa colère. Habitante du petit village de Puisieux-et-Clanlieu, niché en plein cœur de la campagne picarde, cette propriétaire d'un château de renom, entouré d'un jardin à la française, redoute l'installation programmée de plusieurs éoliennes autour de chez elle. « *Je risque d'en*

avoir derrière la maison, et aussi devant », se lamente-t-elle. A la défiguration du paysage s'ajoute la baisse attendue de la valeur du château. « *Si les éoliennes s'installent, je vais vendre, mais je crains une décote de 30 à 40 %, comme partout dans la région* », s'alarme-t-elle.

Devenue présidente de l'association Stop éolien 02, cette femme hyperactive se bat pour aussi pour la collectivité. Sur la table de sa cuisine, elle étale la carte du pays de Thiérache et du Laonnois, vivier agricole du nord de l'Aisne, où les éoliennes semblent pousser plus vite que les champignons. « *Châtillon-lès-Sons, Lesquielles-Saint-Germain, Landouzy-la-Ville, Hauteville, Houry, Villers-lès-Guise*, égrène Valérie Bernardeau, en montrant chaque village sur la carte. *Presque toutes les communes ont des nouveaux projets.* » Une véritable ruée vers l'or dans cette région défavorisée, une des plus prisées des promoteurs éoliens avec la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, le couloir rhodanien et les reliefs ventés du Roussillon. Mais cette fièvre provoque aussi d'importants dégâts collatéraux.

Car Eole, le dieu des vents, a des airs de Janus aux deux visages. D'un côté, l'électricité d'origine éolienne, très subventionnée (voir encadré), bénéficie d'une bonne image « *écologiquement correcte* » dans l'opinion. De l'autre, sa montée en puissance masque des nuisances aux conséquences multiples : paysages altérés, émissions sonores, maladies sourdes, jalousies financières, dépréciation immobilière, risques de corruption... Résultat : les éoliennes, qui ne tournent en moyenne qu'à 23 % de leurs capacités à cause des aléas du vent, provoquent partout des controverses. Des riverains se mobilisent. Des actions juridiques se multiplient. « *Nous subissons des recours systématiques qui retardent tous nos projets, cela devient insupportable* », se lamente un industriel. Les lobbys s'affrontent en coulisses sur le moindre texte législatif. Dernière escarmouche en date : dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le Sénat avait adopté l'élargissement de 500 à 1 000 mètres de distance minimale entre une éolienne et des habitations, plus protectrice pour les riverains. « *C'est une menace directe contre la filière, puisque plus de 90 % des projets devraient être abandonnés* », a protesté le Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui a réussi à restaurer les 500 mètres dans le texte final voté à l'Assemblée nationale le 22 juillet dernier.

Les industriels prônent une accélération des projets. Avec plus de 5 500 éoliennes terrestres installées (pour une puissance de



10 000 mégawatts, voir infographie), la France semble encore à la traîne, comparée à l'Allemagne qui en compte quatre fois plus. L'objectif officiel est d'atteindre au moins 10 000 éoliennes terrestres en 2020 (soit 19 000 mégawatts) sur le territoire. « *Après un passage à vide, le marché a rebondi en 2014 et début 2015, mais il faudrait aller plus vite pour atteindre l'objectif* », explique Frédéric Lanoë, le président de France énergie éolienne (FEE), qui regroupe 90 % de la filière.

Sur le terrain, les discours rodés des promoteurs ne passent pas toujours très bien. Le premier front de la bagarre est d'abord paysager. Selon un sondage CSA de mars 2015 commandé par FEE, 71 % des habitants de communes situées à moins de 1 kilomètre d'un parc estiment que les éoliennes sont bien implantées dans le paysage. Ce n'est pas l'avis de nombreux riverains qui créent des associations antiéoliennes dès qu'un projet apparaît. « *Les industriels veulent en mettre un peu partout*, dénonce Daniel Steinbach, le président de

LES INDUSTRIELS FUSTIGENT DES RECOURS



Les parcs d'éoliennes (ici dans le Massif central) se localisent généralement sur les hauteurs, avec des mâts de plus en plus hauts, visibles à plusieurs dizaines de kilomètres alentour.

UNE ÉNERGIE TROP SUBVENTIONNÉE ?

Le chiffre a de quoi effrayer l'Etat et EDF : 34 milliards d'euros. Selon la Fédération environnement durable (FED), une des associations antiéoliennes, c'est le montant estimé de la ponction faite indûment sur les factures d'électricité en faveur des énergies renouvelables depuis 2003. « *C'est un impôt déguisé destiné à subventionner notamment les industriels du secteur éolien, sans que les consommateurs aient leur mot à dire* », argumente Jean-Louis Butré, le président de la FED. Dans son viseur : la ligne « contribution au service public de l'électricité » (CSPE) sur les factures d'électricité. Créée en 2003, la CSPE gonfle à vue d'œil : 5,1 milliards en 2013, 6,2 milliards en 2014, 6,3 milliards en 2015 et

une projection à 12 milliards en 2020. L'an dernier, une consommatrice de l'Hérault a d'ailleurs assigné EDF en justice, au nom des préjudices économiques subis et de l'atteinte au droit à la consommation. La procédure est en cours. La CSPE permet à EDF de racheter aux producteurs l'électricité d'origine éolienne à un prix fort (8,2 centimes d'euros du kilowatt/heure), très supérieur au prix du marché (4,2 centimes en 2014). Ce prix de rachat garanti a dopé la filière depuis 2008, au point que le Commission de régulation de l'électricité (CRE) a pointé du doigt, en avril 2014, une « *rentabilité excessive* » de 40 % des parcs. Le tarif bonifié a fait l'objet de procédures juridiques intentées par Vent de

colère !, qui le jugeait trop élevé et illégal. La Cour de justice de l'Union européenne a estimé qu'il s'agissait bien d'une « *aide d'Etat* » et, en mai 2014, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté de 2008 fixant ce tarif, contraignant la ministre Ségolène Royal à en édicter un nouveau. La loi sur la transition énergétique, adoptée le 22 juillet dernier, prévoit de changer ce système de rémunération. « *Le tarif d'achat garanti va disparaître progressivement pour se rapprocher des prix du marché* », explique M^e Arnaud Gossement, avocat de plusieurs sociétés éoliennes. Une prime complémentaire comblerait la différence, mais les industriels s'inquiètent déjà de son mode de calcul.

V. N.

QUI RETARDENT LEURS PROJETS ÉOLIENS



PASCALE DAULT à son domicile, à Louvrechy, dans la Somme. Souffrant d'acouphènes, cette enseignante retraitée ne supporte plus les éoliennes situées près de chez elle. « Les travaux d'isolation n'y ont rien fait. Je suis obligée d'aller dormir tous les soirs à quelques kilomètres de chez moi. Mais je ne me laisserai pas faire », dit-elle, bien décidée à obtenir réparation de ses préjudices de santé et le démantèlement des éoliennes.



DES RIVERAINS SOUFFRENT ET LES PLAINTES SE MULTIPLIENT

—> Vent de Colère !, un des principaux mouvements antiéoliens. De nombreux projets ressortent en ce moment des cartons, avec des éoliennes plus puissantes et plus hautes, dont les mâts dépassent 150 mètres. Nous ne laisserons pas faire. »

Epaulées notamment par Vent de colère ! ou les équipes de la Fédération environnement durable (FED), les opposants attaquent les permis délivrés devant les tribunaux administratifs. Aucun projet n'en réchappe. « Il peut y avoir des failles dans l'enquête publique, dans le respect des procédures et des règles de protection de l'environnement et du patrimoine », témoigne Elisabeth Panthou-Renard, magistrate à la retraite et vice-présidente de la FED. « Nous sommes aussi mobilisés contre les schémas régionaux d'aménagement éolien, bien trop favorables aux industriels », ajoute Philippe Toussaint, président de Vieilles Maisons françaises. Cette association de défense du patrimoine est très active, avec quelques autres, pour formaliser des recours juridiques. « Les tribunaux administratifs sont engorgés, déplore Matthieu Guérard, directeur général d'Eole-RES, le troisième opérateur français. Comme nous réalisons des études d'impact très détaillées, tant sur le paysage que sur la faune, nous arrivons généralement à obtenir des feux verts, mais au bout de cinq à huit ans de procédure. »

La mobilisation des antiéoliens entrave certains projets. Des parcs ont ainsi été gelés aux alentours de sites célèbres,

comme au Mont-Saint-Michel, ou près de Carcassonne, de Vézelay ou de la saline royale d'Arc-et-Senans en Franche-Comté. Le feuilleton prend parfois un tour inédit : en septembre 2013, suite à la saisine d'un couple de propriétaires du château de Flers (Pas-de-Calais), classé monument historique, le tribunal administratif de Montpellier a condamné La Compagnie du Vent, filiale de GDF-Suez, à démanteler 10 de ses éoliennes, principalement à cause d'un préjudice esthétique provoqué par la « dénaturation totale d'un paysage bucolique et champêtre ». Une décision contestée par le promoteur, qui a obtenu fin juillet un premier avis de la cour d'appel de Montpellier. « Le dossier est clos : il n'y aura pas de démantèlement », assure Thierry Conil, le PDG de La Compagnie du Vent. « C'est inexact, le démantèlement n'a pas été invalidé », estime de son côté l'avocat des plaignants, Philippe Bodereau. L'affaire a surtout redonné de l'espoir à ceux qui veulent défendre à tout prix leurs paysages.

Dans le nord de l'Hérault, autour de la cité médiévale de Lodève, des habitants se battent depuis plus de douze ans contre trois projets de parcs éoliens – à Bernagues, Cap Espigne et Cabalas – qui vont dominer les massifs boisés de l'Escandorgue. Des permis ont été accordés par la préfecture. Entretemps, un couple d'aigles royaux, une espèce très protégée, s'est installé au cœur de ce domaine de toute beauté, prisé des touristes en quête de quiétude et d'authenticité. « Nous nous

MAÎTRE PHILIPPE BODEREAU, avocat à Arras, défenseur des antiéoliens. Au nom de Valérie Bernardeau, présidente de Stop éolien 02, il est en train de déposer auprès du procureur de Laon, dans l'Aisne, plus de 200 dossiers de présumées « prises illégales d'intérêts » touchant des élus du nord du département. Les affaires de ce type apparaissent partout en France.

bagarrons bec et ongles pour empêcher ces installations en nous basant principalement sur des motifs ornithologiques et aussi environnementaux, car il y a des risques d'effondrement des sols et de pollution des nappes phréatiques par les éoliennes », explique Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole du Collectif pour la protection des paysages et de la biodiversité 34.

Sur ordre du préfet, les premiers terrassements entrepris à l'automne 2014 ont été interrompus durant six mois, de février à août, pour respecter la période de reproduction des rapaces. Mais les travaux ont repris. Sur le site de Cabalas, les fondations de 9 des 13 futures éoliennes de La Compagnie du Vent sont déjà bien avancées. Selon le PDG, Thierry Conil, tout est fait pour respecter les règles et limiter les perturbations du milieu naturel. « La première phase du chantier devrait être achevée fin 2016 », précise-t-il. Ce qui ne désarme pas les opposants. « Si on laisse faire, les éoliennes vont détériorer complètement notre havre de paix », tonne Jean-Baptiste Libouban. Cet octogénaire barbu, aux allures de patriarche, n'est autre que le vétéran de la communauté pacifiste de l'Arche, fondée dans les années 70 par des disciples de Gandhi. Installée dans le hameau de La Fleysière, elle fait face aux crêtes où seront installées des éoliennes de plus de 90 mètres de hauteur. Or, des centaines de visiteurs viennent chaque année dans ce haut lieu de méditation. Jean-Baptiste Libouban, vieux militant antinucléaire et anti-OGM, n'en revient pas. « Si l'on m'avait dit qu'un jour je me battrais contre des éoliennes industrielles », confie cet écologiste pur et dur.

Il n'est pas le seul à se mobiliser de la sorte. Sur les hauts ➔



Bexley.com

QUALITY FOR MEN



Chemises 50€
3 pour 99€ - 5 pour 129€

Ceintures 29€
La 2^e au choix 19€

Chinos 59€
Le 2^e au choix 39€

Chaussures Ville 139€
La 2^e paire au choix 89€

Embauchoirs Cèdre Rouge 29€
2 paires 39€ - 4 paires 59€

Mocassins Cuir 79€
La 2^e paire au choix 59€



«Un prix défiant toute concurrence, in-dis-cu-table» (Pointure) / «Rapport qualité-prix imbattable» (Capital)

NOS BOUTIQUES

PARIS 4° - 35, bd Henri IV | PARIS 6° - 116, bd St Germain | PARIS 7° - 39, bd Raspail | PARIS 8° - 76/78, av. des Champs Élysées
PARIS 8° - 4, rue Chauveau Lagarde | PARIS 8° - 11, rue La Boétie | PARIS 17° - Palais des Congrès | BRUXELLES - Galerie de la Porte Louise
LYON 1° - 20, rue Lanterne | LYON 2° - 4, rue Childebert | LYON 6° - 51, cours Franklin Roosevelt
MARSEILLE 6° - 32, rue Montgrand | ANNECY - 7, rue Sommeiller

SHOP ONLINE

WWW.BEXLEY.COM
- Leader depuis 1996 -

Chaussures, Prêt-à-porter, Accessoires



JEAN-CLAUDE CHABANIS. Résidant à Issanlas, en Ardèche, cet ancien ingénieur-conseil en bâtiment, se définit comme un « chouan des hautes terres » et un « repenté de l'éolien ». Naguère favorable à l'installation de parcs, il milite désormais contre la défiguration des paysages. La petite éolienne artisanale installée dans son jardin ne fonctionne pas. A gauche, des travaux de maintenance sur une éolienne en Haute-Loire.

LES COMMUNES SONT ATTIRÉES PAR DES PROMESSES FINANCIÈRES

—> plateaux de la montagne ardéchoise, d'autres habitants défendent leurs panoramas infinis de rivières, de tourbières et de conifères. Des premiers alignements d'éoliennes attirent déjà tous les regards, par exemple sur les sites de Saint-Cirgues-en-Montagne, du Cros-de-Géorand et de Cham Longe. D'autres parcs se profilent aux alentours, obturant notamment l'horizon de la commune du Plagnal. Plusieurs riverains se sont mobilisés au sein de l'Association avenir nature. « Nous avons attaqué le permis de construire accordé au promoteur EDF-Energies nouvelles (EDF-EN) qui avait fait signer en 2007 une promesse de bail à la municipalité précédente », raconte Thierry Edé, un kinésithérapeute, qui a déjà vu s'ériger des éoliennes devant sa maison familiale de pierre, achetée en 1998. « Ici, le seul attrait, c'est le tourisme. Alors, s'ils en installent davantage, cela va faire fuir tout le monde », dit-il. Preuve de cette dépréciation, une habitante a fait évaluer sa maison auprès d'un notaire : la présence des éoliennes a fait chuter son prix d'au moins 25 % ! Une perte comparable à des décotes constatées ailleurs en France autour d'éoliennes. Pour corser le tout, ces derniers mois, la communauté de communes et EDF-EN ont attaqué la commune du Plagnal. « EDF-EN nous réclame 2 millions d'euros de préjudice, alors que nous sommes moins de 60 habi-

tants. C'est insensé ! », tempête Michel Laffarre, premier adjoint du village, en nous montrant, entouré de plusieurs élus, tous les documents de cet imbroglio juridique. « La commune du Plagnal refuse de tenir les engagements pris », rétorque-t-on chez l'électricien pour justifier cette assignation, dont le jugement est attendu en septembre.

Habitant non loin de là, à Mazan-l'Abbaye, Pascal Robert, ramasseur de lait, et son épouse Hélène maudissent également les éoliennes qu'ils aperçoivent depuis leur ferme familiale. « J'en ai assez, dit Pascal. Je les entends déjà beaucoup. S'ils en mettent davantage, ce sera un vrai massacre pour notre pays. Sans compter les jalousies créées entre ceux qui touchent les loyers des éoliennes et les autres qui subissent des nuisances. » Ici, les industriels offrent environ 4 000 euros par an et par éolienne au propriétaire des terrains qu'ils louent pour les installer. « Les promoteurs sont très insistants, en promettant aussi des équipements pour les mairies, ce qui séduit beaucoup de monde », confie, sous le sceau de l'anonymat, un élu de Mazan-l'Abbaye, village très courtisé, qui tente de résister aux nouveaux projets. La variété des aides proposées, que ce soit en Ardèche ou ailleurs, est attractive pour des élus : outre une redevance annuelle d'environ 7 200 euros par mégawatt installé versée

aux communautés de communes et au département, les industriels peuvent financer des goudronnages de route, de l'éclairage public, des courses cyclistes, et même des salles de découpe pour les chasseurs du coin !

Résidant à l'écart d'un des hameaux d'Issanlas, Jean-Claude Chabanis se définit lui-même comme un « *repenti de l'éolien* ». Ancien ingénieur-conseil en bâtiment et ex-élu local, il a failli être coactionnaire d'un parc d'éoliennes. « *Je trouvais cela intéressant sur le papier, mais quand j'ai vu celles de Saint-Cirgues, j'ai refusé, car c'est horrible, raconte ce retraité. Je ne laisserai pas faire cela. Je suis un chouan de nos hautes terres. J'ai déposé des recours pour me battre contre les projets actuels. De plus, les méthodes de prospection m'ont écoeuré : les promoteurs spolient les paysans avec des loyers ridicules pour leurs terres, ils appâtent les élus avec de l'argent et ils ignorent les pertes de valeur immobilières, tout comme les nuisances.* »

Les nuisances ? Elles constituent le deuxième front des batailles livrées par les opposants. France énergie éolienne (FEE) met en avant son sondage de mars 2015 selon lequel 76 % des sondés affirment ne jamais entendre les éoliennes et 7 % seulement se disent gênés par le niveau sonore. « *Le bruit a tendance à diminuer. Et nous pouvons régler les éoliennes selon la puissance du vent* », assure Matthieu Guérard, directeur général de Eole-RES.

Sur le terrain, la perception est parfois bien différente. Dans le village d'Ally, perché sur les plateaux de la Haute-Loire, Noëlle Marchet, modeste retraitée, vit à l'ombre des éoliennes depuis une dizaine d'années. « *Elles tournent en permanence.*

Ce bruit m'obsède et m'empêche de dormir. L'ombre des pales se projette chez moi l'après-midi. Je souffre de vertiges, de nausées, de dépression. C'est très dur de supporter tout cela », témoigne cette veuve d'agriculteur, qui a décidé de se bagarrer. Elle a constitué un dossier pour faire valoir ses préjudices de santé devant les tribunaux civils. D'autres habitants d'Ally témoignent également du caractère insupportable des pales. « *Je suis cerné par les éoliennes, je souffre de migraines, et la nuit, c'est intenable* », explique Yves Bagès, un ancien agriculteur, installé dans sa ferme de Novéclaz. « *J'ai des vomissements, une anxiété et une fatigue permanentes* », renchérit Marie-Rose Bompard, mère d'un enfant handicapé qui séjourne souvent dans le hameau de Serres. Avec quelques amis, Noëlle Marchet a écrit le 9 juin à Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, afin de demander le démantèlement des éoliennes. « *Mme Royal a expliqué le 21 mai à l'Assemblée que s'il y avait des éoliennes mal installées, "source de nuisances intolérables pour les riverains", on pouvait très bien les démonter. Eh bien, je la prends au mot, c'est notre cas* », témoigne Noëlle Marchet, qui attend toujours une réponse de la ministre.

Ailleurs, les témoignages abondent sur toutes sortes de nuisances. Pollutions visuelles, effet stroboscopique des pales, flashes nocturnes, perturbations des téléviseurs et des radios, bruits et infrasons. « *La nuit, les lumières et le ronronnement des pales nous empêchent de dormir* », raconte M. R., un agriculteur installé dans la campagne picarde, qui requiert l'anonymat. Pour sa part, Pascale Dault, une retraitée de 55 ans, qui vit à Louvrech, un petit village de la Somme, n'en peut plus : « *Au début, j'ai cru qu'ils agissaient du bruit de moissonneuses* » ➔

Le plaisir d'être une Star avec IBEROSTAR dans le Caraïbes.

IBEROSTAR Bávaro, Playa Bávaro, Punta Cana-République Dominicaine.

Notre objectif étant de vous offrir des vacances inoubliables, nous confectionnons également divers programmes d'animation et d'activités sportives, et mettons à votre disposition de vastes installations innovantes de Spa & Wellness. Sans oublier notre offre gastronomique surprenante, couvrant tout un éventail d'options culinaires allant de la cuisine internationale aux plus typiques de chaque destination et le meilleur service. Voyez vous-même dans nos hôtels IBEROSTAR de la République Dominicaine, le Mexique et la Jamaïque.

ESPAGNE · HONGRIE · GRÈCE · BULGARIE · MONTÉNÉGRE · TUNISIE · MAROC
CAP-VERT · JAMAÏQUE · RÉPUBLIQUE DOMINICAINE · CUBA · MEXIQUE · BRÉSIL
iberostar.com



IBEROSTAR
HOTELS & RESORTS

Le plaisir d'être une star

MAUX DE TÊTE, VERTIGES : Y A-T-IL UN SYNDROME DE L'ÉOLIEN ?

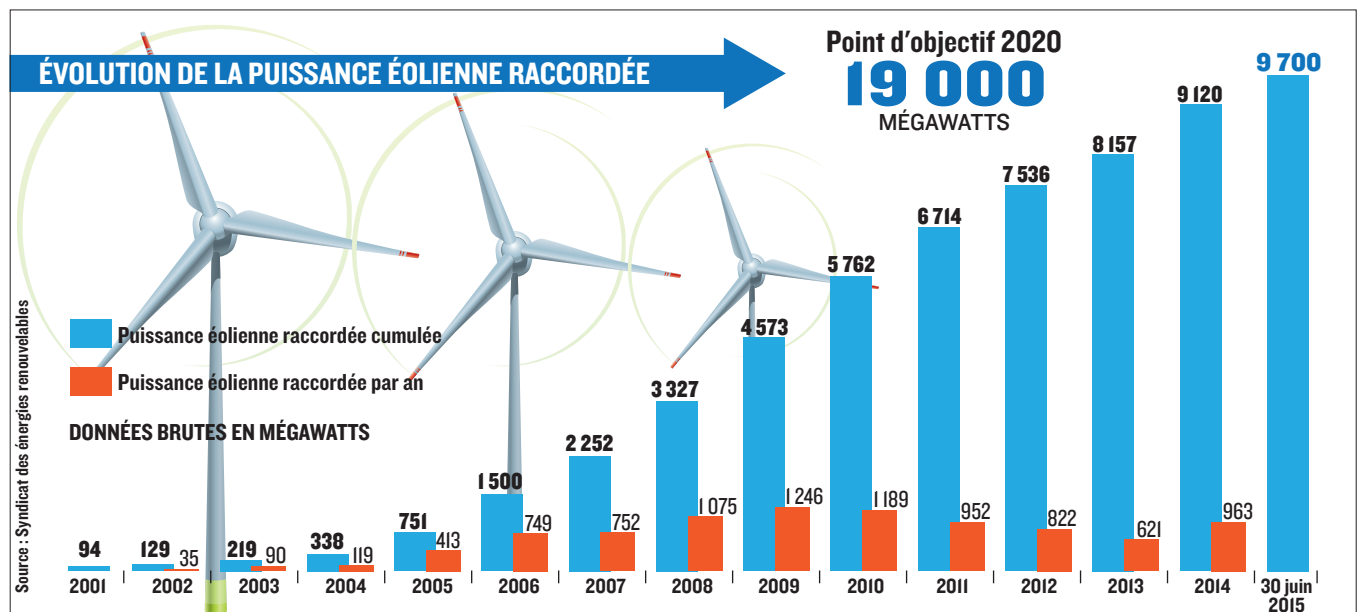
batteuses. Mais j'ai vite compris que ce bruit qui ne s'arrêtait jamais provenait des éoliennes distantes de 1 kilomètre environ. Leurs infrasons basse fréquence me gênent en permanence », explique cette ex-enseignante qui souffre d'acouphènes. Des travaux d'isolation dans la maison familiale n'y ont rien fait. Ne pouvant plus dormir chez elle, Pascale Dault est contrainte d'aller se réfugier chaque soir à quelques kilomètres de son domicile. « On m'a dit de partir de chez moi. Mais c'est ma maison. Je me battraï jusqu'au bout », dit cette femme qui a intenté une action en justice pour obtenir réparation.

Son défenseur, M^e Philippe Bodereau, avocat à Arras, accumule les études scientifiques internationales qui évoquent un « syndrome éolien » alliant des troubles du sommeil, des céphalées, des vertiges et des acouphènes. « L'Académie de médecine avait recommandé en 2006 d'implanter des éoliennes à une distance minimale de 1 500 mètres des habitations, expliquait-il. Ces derniers mois, les médecins allemands ont tiré la sonnette d'alarme, de même qu'un rapport du Sénat australien. C'est un problème de santé publique occulté en France », dit-il. Officiellement, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé, dans un rapport de 2013, que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent « pas de conséquences sanitaires directes ». La gêne ressentie serait, selon ce document, surtout « liée à la perception négative des éoliennes ». En clair, les riverains tomberaient malades parce qu'ils sont opposés aux éoliennes... « C'est inverser le problème », tonne l'avocat, qui croule sous les cas de ce type, sources de nouvelles procédures judiciaires. Les tribunaux n'ont pas fini d'être assaillis par les plaignants antiéoliens. Car un autre scandale couve depuis plusieurs années, qui fait trembler le monde des élus et de l'industrie éo-

lienne : celui des plaintes pénales pour « prise illégale d'intérêts ». Car si un élu, ou l'un de ses proches, a un « intérêt quelconque » dans l'installation d'éoliennes dans sa commune, par exemple en louant un de ses terrains au promoteur, il ne doit pas participer aux décisions de la commune portant sur le sujet. « Le délit de prise illégale d'intérêts sanctionne le rôle ambivalent d'un élu qui aurait un intérêt personnel et influencerait en même temps une décision d'intérêt général », explique Lionel Sabater-Bono, magistrat et conseiller au Service central de prévention de la corruption (SCPC), qui dépend du ministère de la Justice. Cette infraction est punie d'un maximum de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

En Haute-Loire, Noëlle Marchet a ouvert cette voie pénale après l'installation du parc d'Ally. Dès 2008, à la tête de sa petite association, Ally-Mercœur vivre en paix, elle a déposé plainte contre X. Au terme d'une longue instruction, trois membres de la municipalité ont été condamnés en 2013 à des peines de prison avec sursis et à des amendes pour recel de prise illégale d'intérêts, une peine confirmée par la cour d'appel de Riom en avril 2014. Parallèlement, des dizaines d'autres plaintes ont été déposées partout en France. Dans son rapport pour l'année 2013, le SCPC appelait l'attention des pouvoirs publics sur la « gravité du phénomène », qui toucherait l'ensemble du territoire. Il évoquait même un « risque de développement d'atteintes à la probité beaucoup plus graves, comme celui de la corruption ». Ce rapport du SCPC n'a guère ému le gouvernement.

Depuis lors, des jugements ont été prononcés pour « prise illégale d'intérêts » contre des élus par des tribunaux à Argentan, Riom, Cahors, Rodez, Poitiers et Caen. Une élue avait signé une promesse de bail avec un promoteur avant les délibéra-





MARIE-ROSE BOMPARD devant le moulin de Pargeat, sur la commune d'Ally (Haute-Loire). Elle souffre de nausées depuis que les éoliennes sont installées et elle craint de se promener près d'elles dans la campagne. « Elles me font peur. De plus, elles ont créé des divisions dans le village », dit-elle.

DES ÉLUS DÉJÀ CONDAMNÉS POUR PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS

— tions. De plus, des éoliennes devaient être implantées sur des terrains appartenant à son mari (4 éoliennes pour 36 800 euros de loyer perçu par an), sa belle-sœur (1 éolienne, 9 200 euros) et son beau-frère (1 éolienne, 500 euros)... « On nous signale désormais des affaires presque chaque semaine », explique Lionel Sabater-Bono. Le ministère de l'Intérieur a commencé à s'en inquiéter ces derniers mois, en rappelant les règles de « désintéressement absolu » des élus, imposé par l'article 432-12 du code pénal. Les industriels de la FEE s'alarment également. Dans un courrier envoyé le 8 décembre 2014 à des parlementaires – révélé par *Le Figaro* – Frédéric Lanoë, président de la FEE, dénonçait cette judiciarisation. « Cette entreprise de déstabilisation vise à décourager les maires, en leur faisant craindre une mise en cause pénale, elle alimente un climat de défiance généralisée et porte un préjudice grave à la réputation de l'éolien. » La FEE pointait aussi du doigt l'imprécision supposée du délit de prise illégale d'intérêts. Relayant ces souhaits, plusieurs sénateurs ont rédigé en janvier 2015 une proposition de loi visant à redéfinir ce délit dans le code pénal. Mais la chancellerie a bloqué cette initiative un brin téléguidée. « Après le scandale de l'af-

faire Cahuzac, il n'est pas question d'être laxiste sur la morale publique », explique un haut responsable du ministère de la Justice.

En réalité, les affaires de « prise illégale d'intérêts » devraient provoquer de plus en plus de remous dans le secteur éolien. « Nous réunissons des preuves de ces collusions et de ces délits », avance Jean-Louis Butré, le président de la FED. Dans son fief picard, Valérie Bernardeau s'active en ce sens. Avec une poignée de militants, la présidente de Stop éolien 02 a écumé, ces derniers mois, les mairies concernées. Résultat : « Tout reste curieusement très opaque sur ces sujets. Mais je peux vous révéler que, dans 90 % des dossiers, il y a des soupçons sérieux de prise illégale d'intérêts », confie cette passionaria. Avec l'avocat Philippe Bodereau, elle a saisi début août le parquet de Laon pour une soixantaine de cas d'élus concernés. Et elle s'apprête à en ajouter plus de 150 autres en septembre. « Je n'ai pas achevé mon enquête qui se concentre pour le moment sur le nord de l'Aisne. Je pense que c'est la même chose partout en France », dit-elle. Les éoliennes n'ont pas fini de faire parler d'elles.

■ VINCENT NOUZILLE